



Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe TNC

ARRÊTÉ n° A – 2024 / 04

Le MAIRE de SAILLAGOUSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe TNC est fixé comme suit pour l'année 2024

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mme BŒUF Francine	Adjoint Technique Principal de 2 ^e Classe TNC, 8 ^e échelon	03.03.2024

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Publié le :

Fait à Saillagouse
Le 08 février 2024

L'autorité territoriale

Le Maire, Georges ARMENGOL

CENTRE DE GESTION
08 FEV. 2024
COURRIER